

L'ABEILLE D'ETAMPES

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES**DE L'ARRONDISSEMENT**

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants : Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal *L'Abeille de Corbeil*, — pour celui d'Étampes, dans le journal *L'Abeille* »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 3 Mai 1875.

STATIONS	9	10	12	50	52	404	30	34	16	19	56	22	24	62	26	28	2	STATIONS	22	403	1	3	51	5	9	53	11	57	59	61	13	17	63	21	23	
	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3		1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3		
	matin.	matin.	matin.			matin.	matin.			matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.			matin.		matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	
ORLÉANS. Départ.	1 21	2 16	2 43			6 20	8 20			10 45	2 »	3 40	7 23		8 40	9 27	11 25	PARIS. Départ.	12 30		matin.	matin.	matin.	matin.	10 45	11 45	1 20	2 15	5 »	5 15	6 »	7 45	8 45	9 »	10 5	10 45
TOURY. —	2 10					8 »	9 9			11 15	2 50	4 48 »		9 32	10 36	12 15		BRÉTIGNY.	1 58		matin.	matin.	matin.	matin.	12 59	1 40	3 12	5 49	6 29	7 14	8 19	9 23	10 11	11 35		
ANGERVILLE. —		3 16				8 34 »				12 16		4 48 »		9 32				BOURAY.			8 15	9 49	10 33 »	12 59	1 40	3 12	5 49	6 29	7 14	8 19	9 23	10 11	11 35			
MONNERVILLE. —						8 46 »				12 16		5 12 »		9 32				LARDY.			8 34 »		10 52 »	1 17	2 59	4 6	6 29	7 48	8 32			10 28 »				
ÉTAMPES. —	2 58	3 41	4 7	6 »	8 25	8 46 »	9 20	9 50	10 11	12 56	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8	CHAMARANDE.			8 41 »	11 »	»	1 23	3 6	6 13	6 54	7 38			10 34 »				
ÉTRÉCHY. —				6 11	8 36	8 46 »	9 20	9 50	10 11	12 56	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8	LARDY.			8 48 »	11 30	»	1 23	3 6	6 13	6 54	7 38			10 34 »				
CHAMARANDE. —				6 18	8 43	8 46 »	9 20	9 50	10 11	12 56	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8	CHAMARANDE.			8 48 »	11 30	»	1 23	3 6	6 13	6 54	7 38			10 34 »				
LARDY. —				6 25	8 50	8 46 »	9 20	9 50	10 11	12 56	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8	ÉTRÉCHY.		matin.	8 54 »	11 13	»	1 36	3 19	6 26	7 51	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14		
BOURAY. —				6 18	8 43	8 46 »	9 20	9 50	10 11	12 56	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8	ÉTAMPES.	3 »	5 2	9 15	10 18	11 25	11 45	1 54	3 32	6 38	7 25	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14	
BRÉTIGNY. —	3 32			6 54	9 20	8 46 »	9 20	9 50	10 11	12 56	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8	MONNERVILLE.		5 52	9 40			2 24	4 26										
PARIS. Arrivée.	4 20	4 39	5 5	8 4	10 32	8 46 »	9 20	9 50	10 11	12 56	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8	ANGERVILLE.		6 4	9 57			2 32	4 38										
						10 20	10 53	11 49	4 »	4 40	6 44	9 53	10 59	11 59	1 45				TOURY.	4 13	6 49	10 22	11 »		2 54	5 3	8 36		9 26	10 34	12 46	1 6				
						10 57	12 4	8 4	4 40	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	2 27			ORLÉANS. Arrivée.	5 13	8 18	11 23	11 44		1 9	3 51	6 4	9 24	10 12	11 27			1 31	2 2		

ÉTAMPES.**Caisse d'épargne.**

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,699 fr., versés par 40 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 4,424 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 940 fr., versés par 29 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 274 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,405 fr., versés par 10 déposants dont 6 nouveaux.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,070 fr., versés par 33 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 4,774 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 404 fr., versés par 7 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 709 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 20 Octobre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— BARDON Jacques-Alexandre dit la Chique, 63 ans, journalier, né à Méréville, sans domicile fixe; 15 jours de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage par paroles à la gendarmerie et ivresse manifeste sur la voie publique.

— MUSSARD Félix-Henri, 20 ans, garçon boulanger, né et demeurant à Oncy; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour bris de clôture.

Tablettes historiques d'Étampes.

6 OCTOBRE 1821.

Seconde séance publique de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Étampes.

Après une allocution de M. Laboulinière, sous-préfet

d'Étampes, président d'honneur, M. Hénin, de Longueville, président titulaire, a prononcé un discours sur les avantages que présentait pour le pays la Société d'agriculture.

Ensuite, M. Glachant, receveur des contributions directes à Angerville, secrétaire archiviste, a lu le compte-rendu des travaux de la Société pendant la seconde année. Il a signalé l'établissement récent d'une sucrerie de betteraves chez M. de Prunel, à Chalo-Saint-Mars, et d'une autre à Toury qui était alors, *probablement en France celle construite sur la plus grande échelle.*

M. Glachant a ensuite entretenu la Société de la découverte de débris d'animaux fossiles faite à Chevilly, près d'Orléans; des différents ouvrages offerts à la Société; des récompenses accordées par elle; des causes de la destruction des grains d'automne dans les hivers de 1819 à 1820 et de 1820 à 1821.

Ce compte-rendu se termine par une courte notice sur le comte de Balivière, membre de la Société, décédé dans le courant de l'année.

Dans les mémoires de la Société pour la seconde année imprimés à Paris, chez madame Huzard (1821, in-8° de 108 pages), on trouve encore :

Un rapport de M. Delafol, sur les avantages que présente l'emploi des juments aux travaux de culture;

Une notice sur le pommier du Japon cultivé à Champrond, par M. de Brun des Baumes;

Un mémoire de M. Louis Rousseau, sur l'utilité des frictions à la peau des bestiaux à l'engrais;

Une dissertation de M. Glachant, sur le commerce extérieur des grains;

Les encouragements accordés aux agents inférieurs de la culture;

Enfin, la liste des membres et correspondants.

6 OCTOBRE 1822.

Troisième séance publique de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Étampes.

Le baron Gaussard, maréchal des camps et armées du roi, président titulaire, a ouvert la séance en rendant hommage au mérite de son prédécesseur; il a ensuite soumis à la Société des observations sur les avan-

tages que procurent à l'agriculture les clôtures de brins vives.

M. Glachant, secrétaire archiviste, a lu le compte-rendu des travaux de la Société pendant la troisième année.

Il a signalé d'abord l'usage par M. Armand Rousseau, d'Angerville, de différents instruments aratoires perfectionnés; puis, il a entretenu la Société d'une méthode en usage en Allemagne, pour la récolte des fourrages; des ouvrages envoyés à la Société. Enfin, il donne quelques paroles de regrets aux deux membres que la Société a perdus dans le courant de l'année, M. Claude Lesage et M. de la Sablière.

Les mémoires de la Société pour cette troisième année également imprimés à Paris, chez madame Huzard (1822, in-8° de 96 pages), se terminent par une notice sur l'avantage de l'emploi des aciers sir Henry dans la fabrication des instruments d'agriculture;

Par le compte qu'a rendu M. de Brun des Baumes, de quelques essais de culture faits par lui sur diverses espèces de céréales;

Et, par la liste générale des membres et correspondants de la Société.

11 OCTOBRE 1857.

Inauguration à Étampes de la statue d'Etienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE, né à Étampes.

La statue avait dû être exécutée en bronze par David, d'Angers, mais la mort l'enleva lui-même avant qu'il eût pu achever son œuvre.

Elias Robert, élève de David, né à Étampes, offrit de faire une statue en marbre. La ville d'Étampes accepta son offre généreuse et la statue fut inaugurée, le 11 octobre 1857. Un concours immense de savants, de professeurs, de parents, d'amis assistait à cette solennité; plusieurs éloges furent prononcés, par le préfet du département et par M. Monmeret des Varennes, maire de la ville, par MM. Duméril, Serres, Milne-Edwards, Michel Lévy et Jomard, ancien collègue de Geoffroy Saint-Hilaire dans l'expédition d'Égypte.

Le discours de M. Monmeret des Varennes, maire d'Étampes, a été imprimé à Paris, chez Mallet-Bachelier. (Pièce in-4° de 40 pages.)

— Est-ce bien sa rivale? demanda M^{me} de Brionne, qui ne voulait pas paraître avoir reconnu celle dont Thérèse venait de faire le portrait.

— Oui, c'est sa rivale, répondit Thérèse, car on ne peut se défendre de l'aimer quand on la connaît et de l'aimer toujours quand on l'a une fois aimée. Aussi la personne à laquelle je m'intéresse a-t-elle compris le péril qui la menaçait; et, tremblant de voir lui échapper entièrement l'affection de son mari, n'écoulant que sa folle tête, ne prenant conseil que de son cœur, elle est venue franchement, loyalement, trouver celle qui lui inspire tant de craintes, pour lui dire : « Madame, la lutte que nous soutenons est inégale, vous êtes armée et je ne le suis pas. Donnez-moi des armes pour que je puisse lutter contre vous. Alors seulement je pourrai défendre mon bonheur, et, grâce à cet art de plaire que vous m'avez enseigné, mettre mon mari en garde contre vos irrésistibles séductions. »

En parlant ainsi Thérèse s'était animée, ses couleurs lui étaient revenues et ses beaux yeux, qui ne fuyaient plus le regard de la comtesse, avaient une expression charmante.

Hélène la contempla un instant. Une sorte d'attendrissement qu'elle ne pouvait vaincre s'était emparé d'elle. Tout à coup elle s'écria vivement :

— Il faut que vous souffriez beaucoup, n'est-ce pas, madame, pour vous être décidée à la démarche que vous faites aujourd'hui?

— Oui, beaucoup, répliqua tristement Thérèse. Depuis quelque temps, je fais bonne contenance, j'essaie de sourire, mais mille bruits qui viennent jusqu'à moi, mille indices cruels m'ont appris que mon bonheur m'échappait, que le cœur de mon mari, s'il m'avait ja-

mais appartenu, ne m'appartenait plus. Ce qui s'est passé, hier, du reste, aurait suffi pour m'éclairer. Son émotion l'a trahi! Ah! madame, vous pouvez être heureuse, vous pouvez être fière : il vous aime!

24 OCTOBRE 1666.

Ce jour le P. Ribbillet, qui fut provincial des Barnabites, de 1665 à 1668, donne les *monita* au collège d'Étampes à la suite d'une visite qu'il vint de faire de ce collège. Il adressa en même temps au supérieur général de l'ordre, une relation détaillée sur l'origine du collège et sur les revenus; il termine ainsi sa relation : « Le local, tant pour les classes, que pour les religieux, est suffisamment vaste et commode. Il comprend deux « jardins et il est situé dans un pays dont l'air est très-sain. »

26 OCTOBRE 1526.

Passage à Étampes du convoi funéraire de la reine Claude, première femme de François I^{er}.

Claude, la fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avait succédé à sa mère dans la possession du comté d'Étampes.

Cette princesse à peine âgée de quinze ans, épousa, le 4 mai 1514, à Saint-Germain-en-Laye, François, comte d'Angoulême et duc de Valois, qui quelques mois plus tard monta sur le trône de France sous le nom de François premier. Cette union fut pour la ville d'Étampes l'occasion de faveurs royales. La jeune princesse lors de son passage dans notre ville avait consenti à se faire auprès de son père l'interprète des vœux des habitants d'Étampes, et le jour même de son mariage, elle obtint de Louis XII qu'il affranchit les habitants d'Étampes, ses vassaux, de la dépendance des lieutenants du roi, et qu'il les autorisât à se construire une maison commune et à administrer eux-mêmes librement leur cité.

La reine Claude qui, à son premier passage à Étampes, avait refusé toute espèce d'honneurs revint dans nos murs, le 28 janvier 1516. Cette fois, dit dom Fleureau, « elle fut reçue par les habitants sous les armes, « par le clergé, par tous les officiers de la justice et par « le corps de la ville, au nom de laquelle les échevins

mais appartenu, ne m'appartenait plus. Ce qui s'est passé, hier, du reste, aurait suffi pour m'éclairer. Son émotion l'a trahi! Ah! madame, vous pouvez être heureuse, vous pouvez être fière : il vous aime!

M^{me} de Brionne regarda la femme de Maurice et répondit : « Vous vous trompez, il ne m'aime pas! »

Le visage de Thérèse s'illumina; la joie comme un éclair brilla dans ses yeux. Mais, presque aussitôt, l'éclair disparut, la nuit se fit et la jeune femme secouant la tête d'un air de doute dit à la comtesse :

— Pourquoi vouloir me tromper? Je suis franche, moi, trop franche, peut-être. Pourquoi ne le seriez-vous pas aussi?

— C'est parce que je le suis que je vous dis : il ne m'aime pas, répliqua M^{me} de Brionne, avec une sorte d'amertume. Eh! s'il m'aimait, continua-t-elle, en s'animant tout à coup et en regardant fixement Thérèse, vous parlerais-je comme je vous parle. N'ai-je pas deviné votre pensée? Vous ne la connaissez pas vous-même; mais elle est au fond de votre âme. C'est elle qui vous a conduite chez moi. Vous vous êtes dit : « Cette femme peut avoir commis des fautes, mais elle doit être généreuse et bonne. Je vais lui conter mes douleurs, l'intéresser à mon sort et lui demander un sacrifice qui lui coûtera beaucoup, mais qu'elle fera, j'en suis sûre. »

Voilà ce qui, dans votre inexpérience, vous a guidée vers moi, sans que vous en fussiez consciente, si j'étais aimée de votre mari, si vous croyez, je vous répondrais : Madame, de moi est au-dessus de mes forces, d'avoir confiance en ma générosité, de vous le bonheur comme vous l'entendez.

Feuilleton de L'Abeille

(45) DU 23 OCTOBRE 1875.

DEUX FEMMES

L'Habitude et le Souvenir.

XVI.

C'était bien Thérèse Deville qui s'avançait vers Hélène. Sa toilette, des plus simples, était un peu négligée et semblait indiquer que, sous l'empire d'une grave préoccupation, Thérèse s'était tout à coup décidée à sortir, sans donner à son miroir ce dernier coup d'œil connu de toutes les femmes. Une certaine pâleur répandue sur son visage et ses yeux battus disaient aussi qu'elle avait veillé une partie de la nuit et peut-être qu'elle avait souffert comme Hélène.

Elle s'assit sur l'invitation de M^{me} de Brionne, et la comtesse, pour couper court à l'émotion qu'elles ressentirent toutes deux à se trouver ainsi seules, pour la première fois, en face l'une de l'autre, s'empressa de prendre la parole.

— Vous venez sans doute, madame, dit-elle d'une voix qu'elle essayait de rendre calme, me parler de la quête que nous avons faite hier et à laquelle vous avez eu l'amabilité de m'associer?

— Non, madame, dit Thérèse, il ne sera pas question, si vous le voulez bien, de cette quête qui est terminée et dont les pauvres se partagent en ce moment le produit inespéré; je viens vous prier de vous joindre encore à moi pour une bonne œuvre.

« lui présentèrent un superbe dais chargé d'écussons aux armes de Sa Majesté et de quantité de chiffres en broderies d'or ; ils le portèrent au-dessus de sa litière depuis la porte Saint-Martin par laquelle elle entra, jusques au château où elle voulut loger. Les rues étoient éclairées de quantité de flambeaux, et ce qui agréa le plus Sa Majesté, ce fut une compagnie de deux cents petits garçons, qui portoient à la main chacun une banderole de tafetas chargée de ses armes. »

« Les habitants d'Estampes, dit encore dom Fleureau, furent bientôt privés de l'honneur d'avoir leur reine pour comtesse et dame particulière de leur ville, car elle mourut l'an 1524, le vingtième jour de juillet. » La reine Claude mourut dans ce même château de Blois, où, dix ans auparavant, sa mère Anne de Bretagne, avait rendu aussi le dernier soupir.

« Claude de France, dont le règne fut si court et la fin si prématurée, joignait à une piété sincère une grande douceur, un caractère toujours égal, et surtout une extrême bonté, qui la fit appeler de son temps la bonne reine.

« La douce et modeste devise qu'elle avait choisie peint d'un seul trait la mansuétude et tout le calme de son âme. C'était une lune en plein avec ces mots : *Candida candidis*. Mais bien différente de sa mère Anne de Bretagne, la jeune épouse de François I^{er}, n'avait point reçu de la nature ces dons extérieurs qui au premier abord séduisent les regards ; sa taille était médiocre, les traits de son visage n'avaient rien qui fixât l'attention, et si quelque chose dans sa démarche rappelait la reine Anne, c'est qu'à son exemple elle boitait un peu, sans avoir toutefois comme elle l'art de déguiser presque entièrement ce défaut. » (Maxime de Montrond, t. II, p. 35.)

Belleforest, historien contemporain, fait dans son style ce bel éloge de Claude de France : « Elle étoit, dit-il, estimée la fleur et perle des dames de son siècle, comme étant un vrai miroir de pudicité, sainteté, piété et innocence ; la plus charitable et courtoise de son temps ; aimée de chacun, et elle aimant ses sujets et s'efforçant de bien faire à tous, et n'ayant souci que de servir Dieu et de complaire au Roi, son époux. »

Des auteurs du temps disent encore, qu'au lieu de prier pour elle, on l'invoquait comme sainte après sa mort, et que quelques personnes persuadées de sa sainteté, lui demandaient remède en leurs maladies et autres adversités.

Deux années après sa mort, les restes de la reine Claude furent transportés de Blois à Saint-Denis.

Le passage à Estampes du convoi funèbre de la reine Claude, nous est révélé par un manuscrit de la Bibliothèque nationale (K. 83, n° 48), portant en tête :

Despence de madame de la Trémoille et autres dames et damoiselles qui ont accompagné et conduit le corps de la feu royne CLAUDE, que Dieu absolve, depuis Blois jusques à Saint-Denis en France.

Le convoi est parti de Blois, le 12 octobre 1526, est passé à Estampes, le 26 octobre, et n'est arrivé à Saint-Denis que le mercredi septième jour de novembre, qui est le jour que ladite feu Royne fust enterrée.

Le cortège qui accompagnait devait être nombreux si l'on en juge par la quantité des denrées qui se consumaient chaque jour, et par les différents services qui le composaient. Pour apprécier exactement la quantité de ces denrées, et arriver par ce calcul à évaluer le nombre des personnes qui composaient le cortège, il faudrait avoir des connaissances qui nous font défaut. Nous nous bornerons à donner un extrait du registre en question, en ce qui concerne les dépenses faites pendant le séjour à Estampes ; dépenses qui se renouvelaient à peu près chaque jour :

FOURRIÈRE :

A la veuve feu maistre Guillaume Cormereau, d'Estampes, pour deux cens bûches de gros bois et soixante-douze fagots, pour le jour d'huy et le lendemain dîner, CXVIII sols ;

A ladite veuve, pour le desroy (1) du logis de madame de la Trémoille et cuisines, et avoir fourny de linge pour les tables

(1) Desroy, le désarroi, le dérangement occasionné pour loger madame de la Trémoille.

mien !... Mais je ne vous réponds pas cela... car Maurice ne m'aime pas !

— Alors... fit Thérèse.

M^{me} de Brionne l'interrompit brusquement. Elle était douée, depuis un instant, d'une sorte de double vue qui lui donnait une clairvoyance, une lucidité extraordinaires. Elle lisait à livre ouvert dans son cœur et dans le cœur des autres. Elle en était arrivée à s'expliquer nettement, clairement, sans ambiguïté, ces mots « habitude, souvenir » qui résument les sentiments auxquels ont obéi plusieurs des personnages de ce livre, et qui ont fait le sujet de cette étude.

— Ce qu'il aime en moi, s'écria-t-elle, ce n'est pas moi, c'est mon passé... Lorsqu'un long espace de temps s'est écoulé dans une communauté de sentiments et de sensations, chaque mois de l'année, chaque jour du mois, chaque heure de la journée, laissent dans le cœur une marque ineffaçable, une trainée de feu qu'on ne saurait éteindre. On rencontre, à chaque pas, quelque anniversaire, et, chose étrange, tous ces anniversaires sont charmants. On a oublié et les froissements de toute nature, et les peines, et les douleurs, pour ne se souvenir que des joies et des plaisirs. Aussi est-on souvent injuste envers un présent plein de sourires, en faveur d'un passé traversé par bien des orages et dont il est d'offrir à passer de nier le charme, à une époque où le mari s'est laissé séduire par la jeune femme, et il lui reviendra de son erreur, il peut-être, lorsque hier vous lui êtes venue dire : « Ne me demandez pas de rendre son amour... cet amour vous

et cuisines, bûches et ustancilles de cuisines, pour le souper d'arsois (2) et le dîner du jour subsequnt, LX sols ;

A Mace Baudequyn, pour le desroy du logis de madame de Saint-Simon et les filles dont elle a charge, X sols ;

A Marguerite More, pour le desroy du logis de madame d'Arvaingot et les Freres, X sols ;

A l'ostie de madame de la Guerche, pour le desroy de son logis, X sols ;

A Jehan Huiche, pour le desroy du logis de madame la Chastellaine et Pleines, X sols ;

Pour le desroy de la panetierie, V sols ;

Pour le desroy de l'eschançonnerie, V sols ;

Pour le desroy de la fructerie, V sols ;

Pour le desroy du garde-manger, V sols ;

A Guillaume Reverdi, pour paille (3), par lui fourny aux dames dont es-jours précédans, est faite mention que les religieux à l'esglise d'Estampes, IX sols VI deniers.

Sabmedy XXV^e le jour d'octobre 1526, dîner au dit lieu d'Estampes et coucher à Longhumeau.

Panetierie :

A Jehan Dumayn, pour trente douzaines de pains, IIII livres X sols ;

Eschançonnerie :

A l'ostie du Sauvage, d'Estampes, pour huit pintes de vin cler viel, VII sols ;

A l'ostie de l'ostie, d'Estampes, pour dix pintes et demye de vin blanc viel, VII sols ;

A l'ostie de Saint-Julien d'Estampes, pour treize septiers de vin cler viel nouveau, LII sols.

P. M.

Nouvelles et faits divers.

Le 16 de ce mois, le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a adressé au clergé une circulaire pour l'informer que, conformément à la décision de l'Assemblée Nationale, le dimanche 7 novembre prochain, des prières publiques devront être adressées à Dieu, dans les églises et les temples, pour appeler ses secours sur les travaux de l'Assemblée.

Le Ministre invite en conséquence les évêques et archevêques à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des intentions de l'Assemblée Nationale.

Il les informe, en outre, que, d'accord avec le Souverain Pontife, il a été reconnu que la formule : *Domine, salvam fac Republicam*, adoptée lors du Concordat de 1801, était la seule qui dût être employée dans les prières publiques.

Saint-Sébastien, qui vient de subir un bombardement, d'ailleurs inoffensif jusqu'à présent, est une ville forte des provinces basques d'Espagne, chef lieu de l'intendance de Saint-Sébastien et de la capitainerie du Guipuzcoa. Elle est construite sur une longue bande de terre qui s'avance dans le golfe de Gascogne, à dix lieues au sud-ouest de Bayonne, et présente un port sûr, mais petit et d'un accès difficile. Elle est défendue, au sud, par un ouvrage à cornes, en arrière duquel sont une courtine et des bastions ; à l'est et à l'ouest, par de hautes murailles baignées par la mer ; et, au nord, par le château de la Mota, élevé à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, et duquel on jouit d'une perspective admirable. C'est dans ce château que François I^{er} fut enfermé après la bataille de Pavie.

La ville, qui renferme 14.000 habitants, possède deux églises paroissiales, un hôpital militaire, un hôpital civil et cinq couvents, dont trois de religieuses. Elle est régulièrement bâtie, bien pavée, et, quoique déchuë de sa splendeur passée, fait encore un commerce assez considérable avec les ports voisins et l'Amérique. C'est dans son sein que s'était constituée autrefois la célèbre Compagnie des Philippines à laquelle fut ensuite réunie celle de Caracas.

Cette place fut prise par les Français, en 1808, et reprise, en 1813, par les Anglais puis aux Espagnols, qui la détruisirent entièrement. Nos troupes, sous les

(2) D'arsois, d'hier au soir.

(3) Les lits à cette époque se composaient même pour les dames de la cour d'une pailleasse, dont on renouvelait la paille à chaque époque.

Des religieux accompagnaient le corps qu'on déposait chaque jour dans l'église, ils ne le quittaient pas et se relevaient probablement pour veiller la nuit.

On fournissait à ceux qui ne veillaient pas de la paille pour se coucher.

— Si vous disiez vrai ! ne put s'empêcher de s'écrier Thérèse.

M^{me} de Brionne ne parut pas avoir remarqué cette interruption. Son visage s'était animé, ses yeux étincelaient, sa voix était ferme, vibrante, passionnée. Elle s'approcha de Thérèse, la regarda fixement et lui dit :

— Mais, si l'on m'aime pas, je l'aime, moi !... Cette confiance peut vous déplaire, mais n'êtes-vous pas venue me parler de votre amour, à vous, et n'avez pas le droit de vous parler du mien ?... Ecoutez-moi, vous devez m'écouter, mon cœur déborde, il faut qu'il s'épanche ; je souffre depuis trop longtemps, sans oser me plaindre, sans avoir quelqu'un à qui me plaindre... Votre mariage avec lui, madame, j'ai failli en mourir ! Vous parlez de vos souffrances, vous ne connaissez pas les miennes !... Et aujourd'hui qu'il m'a trahie, car c'est moi qu'il a trahie, ce n'est pas vous ; aujourd'hui je l'aime comme autrefois !... C'est que, s'il vous a rencontrée, lui ! moi je n'ai rencontré personne. Après moi, vous avez su lui plaire. Mais après lui personne ne m'a plu et personne ne me plaira... Je suis seule, je vis seule, et... je mourrai seule !

Rien ne peut rendre l'expression qui accompagna ces mots. Ce pauvre cœur si froissé, et endolori, venait enfin de s'ouvrir, de s'épancher et de pousser ces cris déchirants qui, pendant un instant, endormirent la douleur.

Thérèse écoutait en silence, et de grosses larmes tombaient de ses yeux. Elle avait oublié que ce qui faisait le désespoir de l'une devait faire le bonheur de l'autre. Elle pleurait, sans arrière-pensée, sur cette grande infortune, parce qu'elle la comprenait, parce que, instinctivement peut-être, elle se disait que tôt ou

ordres du général Roille, y firent une des plus belles défenses dont parle l'histoire. Les assiégeants perdirent environ 5.000 hommes, et la ville ne capitula que lorsqu'elle fut réduite en cendres. Il y restait 1.300 habitants. Au commencement de la guerre de 1823, nos armées l'assiégèrent de nouveau et s'en emparèrent après un blocus de six mois ; mais la ville n'eut à souffrir aucun dommage.

Hernani, que les carlistes bombardent en même temps que Saint-Sébastien et Guetaria, est une petite ville de deux ou trois mille âmes, située à six kilomètres au sud de Saint-Sébastien ; sur la pente de la montagne Sainte-Barbara. C'est la patrie de Jean de Urbieta qui eut l'honneur de faire prisonnier François I^{er} à la bataille de Pavie.

— M. Faucher de Saint-Maurice raconte, dans son voyage *De Québec à Mexico*, les anecdotes suivantes, qui peignent les mœurs mexicaines :

Je me souviendrai toujours de l'immense éclat de rire qui retentit un beau matin, d'un bout à l'autre de la capitale, lorsqu'on apprit que l'Empereur, parti pour faire une exploration scientifique du côté de Pachuca, avait eu ses chemises en batiste fine, son cheval tout harnaché, son nécessaire de voyage et ses armes enlevés par un de ses aides de camp favoris ? Et, quelques jours après, quand la rumeur indiscrète eut fait circuler que Sa Majesté venait d'avoir sa montre escamotée en pleine cathédrale, au milieu de son brillant état-major, les lazzi se mirent à pleuvoir sur le malheureux palais impérial. Chacun se souvenait, qui d'une anecdote, qui d'un tour de passe-passe opéré sous ses yeux ; mais rien ne pouvait égaler les deux chefs-d'œuvre susmentionnés, si ce n'est pourtant quelque chose de très-véridique, arrivé du temps de M. Juarez.

Présidant un soir le conseil des ministres, l'ex-roi démocratique s'aperçut que la sonnette d'argent venait d'être enlevée. Voulant épargner à ses conseillers la rougeur de la honte, il se contenta de souffler brusquement les deux candélabres en vermeil qui éclairaient le cabinet des délibérations, donnant cinq minutes au coupable pour remettre furtivement sur la table ce qui appartenait à César. Le délai expiré, le Président frota une allumette chimique pour allumer les bougies... Mais les chandeliers avaient disparu à leur tour, sans qu'on ait jamais pu savoir quel honorable portefeuille ils étaient allés éclairer.

— La *Revue illustrée des Deux-Mondes* publie une ordonnance qu'un médecin de Bangkok a prescrite à un Européen atteint de la fièvre dans le royaume de Siam. C'est d'une simplicité charmante, écoutez : nous traduisons littéralement :

« Vous prendrez des fragments de corne de rhinocéros, de défenses d'éléphant, de dents de tigre et de crocodile, une dent d'ours, trois morceaux d'os de vautour, de corbeau et d'oise, un morceau de corne de bison et un autre de cerf, un morceau de bois de santal ; réduisez le tout en poudre sur une pierre et mêlez avec de l'eau pure. Moitié de cette mixture est à boire, l'autre servira à en froter le corps du malade, après quoi la fièvre disparaîtra. »

Par exemple, les Siamois ont sur nous un avantage, ils n'ont point de pharmacie. Vous êtes malade, vous mandez un médecin.

— Pouvez-vous me guérir ? lui dites-vous.

Après consultation, l'homme de l'art vous répond toujours affirmativement, il est vrai. Mais où le système siamois commence à avoir du bon, c'est que vous convenez par écrit de la somme qui sera due aussitôt après guérison, et que le médecin ne peut, dans aucun cas, réclamer plus de 6 satangs, environ 5 fr., pour frais de médicaments. Après quoi on brûle des cierges au génie de la médecine, et l'on entreprend la cure.

Nous voudrions voir introniser dans nos mœurs un usage siamois ; c'est le suivant : Lorsque la santé du malade s'améliore, les visites des médecins continuent ; mais s'il juge le cas sans espoir, il cesse ses visites, et le contrat est résilié de plein droit.

Combien de nos médecins seraient ruinés à Siam !

tard, elle pouvait, à son tour, être frappée comme l'était la comtesse.

Ces larmes touchèrent vivement Hélène à laquelle aucune délicatesse de cœur n'échappait. Elles l'émurent plus peut-être que ne l'avait émue la généreuse conduite de Thérèse, la veille, chez M^{me} de Brionne, et la démarche un peu folle sans doute, mais charmante dans son excentricité même et son ingénuité.

Cependant la résolution qu'Hélène allait prendre ne doit pas être spécialement attribuée à la sympathie inspirée par Thérèse. Cette résolution était la conséquence des tristes réflexions auxquelles se livrait M^{me} de Brionne depuis longtemps déjà, et qu'elle avait surtout faites pendant la nuit précédente. Elle croyait de bonne foi attendre le baron pour lui demander un conseil et elle avait à lui faire part, au contraire, d'un plan bien arrêté, d'un projet dont rien ne pouvait plus la détourner.

Les natures les plus intrépides et les plus fermes faiblissent dans certaines phases de la vie, lorsqu'elles sont aux prises avec des passions qui les dominent. Mais elles secouent, tôt ou tard, cette domination, elles se réveillent de leur engourdissement ; elles brisent leurs chaînes. Alors, plus de tâtonnements, plus d'hésitation, plus de lâcheté, plus de faiblesse. Elles vont droit à leur but, sans se retourner, quelles que soient les souffrances qu'elles endurent. Déjà, Hélène, ne se croyant plus aimée de Maurice, lui avait, sans calculer ce qu'elle allait souffrir, rendu une liberté à laquelle il semblait attacher un grand prix. Cette fois, elle allait prendre un engagement qu'elle était femme à tenir.

Après avoir regardé un instant Thérèse, M^{me} de Brionne, devenue calme tout à coup par un effort remarquable de volonté, reprit en ces termes :

— Il est temps d'y faire attention, dit le Sport, l'écrevisse s'en va ! La France en consomme annuellement cinq millions et demi. Ce sont naturellement les jeunes que l'on prend le plus aisément. Or, l'écrevisse croît avec une lenteur dangereuse.

Elle est marchande au poids de 45 à 55 grammes, et les sujets que nous voyons quotidiennement sur les marchés, et qui pèsent de 100 à 120 grammes, ont dix ans. Celles qui atteignent 180 ou 200 grammes n'ont plus d'âge.

Cette lenteur dans la croissance fait que la France, cette grande consommatrice, est dépeuplée des belles écrevisses *piet rouge*, si recherchées. Celles que l'on consomme aujourd'hui viennent d'Allemagne. Les premiers envois de ce pays datent de 1853.

Nous avons épuisé tout à tour la Hollande, les rives du Rhin, Bade, le Wurtemberg, le Hanovre, etc. Actuellement, les belles écrevisses viennent de la Silésie et du duché de Posen, par Berlin.

Ne serait-il pas temps enfin d'en arriver à l'élève des écrevisses, à leur stabulation, comme on fait en Chine pour certains poissons domestiques ? Sinon, le potage à la bisque ne sera plus qu'un souvenir.

— Un Anglais, nouvellement marié, voyage en chemin de fer avec sa jeune femme. Celle-ci est dans un coin du wagon. L'Anglais occupe la place du milieu. Avant le premier relais, le tendre époux se tourne vers sa moitié :

— Aoh ! vous êtes bien ?
— Oui, mon ami.
— Le siège est-il doux ?
— Oui, mon ami.
— Vous ne sentez pas de cahots ?
— Non, mon ami.
— Vous n'avez pas de courants d'air ?
— Non, mon ami.
— Aoh ! bien ! très-bien... Alors, donnez-moi votre place.

— Un chasseur en détresse. — Un chasseur s'étant muni de vivres et de couvertures, partit dernièrement pour aller chasser aux environs de Silver Lake. Arrivé à la nuit tombante, il prit ses dispositions pour choisir un emplacement convenable où il pût passer la nuit. Après avoir allumé du feu et pris son frugal repas, il étendit ses couvertures sous un grand sapin où il se fit un lit assez confortable.

Fatigué d'une longue course dans la montagne, notre chasseur venait à peine de s'endormir, lorsqu'il fut éveillé par d'effroyables hurlements. Il risqua un œil en dehors de son lit improvisé et aperçut, au clair de la lune, deux énormes grizzlys debout l'un devant l'autre et en train de se carresser à coups de griffes et à coups de dents.

Notre chasseur, sans être un poltron, ne parut pas très-rassuré. Donnant aussitôt un coup-d'œil vers le sapin, il se demanda s'il ne serait pas prudent d'y grimper. L'arbre était bien gros et ses premières branches se trouvaient à une grande hauteur. Mais qu'importe ? Coupant court à ses réflexions, le chasseur ne fit qu'un bond, il s'élança et en moins de quelques secondes il se trouvait perché au sommet, tout surpris lui-même de l'agilité qu'il avait déployée en cette occasion.

Comme on doit bien le penser, il n'avait pas songé à faire toilette pour grimper dans son arbre, et il s'aperçut bientôt qu'un caleçon n'était pas suffisant pour l'abriter contre le froid de la nuit qui, dans ces altitudes, n'est pas des plus doux.

Pour comble de malheur, les deux ours, au lieu de continuer leur combat, vinrent s'asseoir tranquillement sur les couvertures restées vacantes sans cesser de regarder en l'air, le cou tendu dans la direction du sapin, tandis que le pauvre chasseur tremblait et mourait de froid ; maudissait le jour où il avait appris à grimper dans les arbres.

Enfin, vers la pointe du jour, les ours partirent, et

— Madame, le sacrifice dont vous m'attribuez probablement pas besoin plus tard, mais qui seul peut vous rendre immédiatement le repos, ce sacrifice, je le fais.

— Que voulez-vous dire ? demanda Thérèse en relevant vivement la tête.

— Je prends enfin la résolution à laquelle je songe depuis longtemps. J'hésitais encore, je n'hésite plus. Aujourd'hui même je quitterai Paris et bientôt je quitterai la France.

— Oh ! madame... s'écria Thérèse.

— Alors, continua la comtesse, les souvenirs de votre mari, ne pouvant plus se raviver faute d'aliments, s'effaceront peu à peu, et vous vous chargerez de me faire oublier tout à fait.

Et, faisant un pas vers la porte, comme pour indiquer à la jeune femme qu'il était temps de la quitter et de mettre un terme à cette scène si cruelle pour toutes les deux :

— Adieu, madame, lui dit-elle avec dignité, je vous demande pardon des peines que j'ai pu vous causer et... je vous pardonne celles que j'éprouve.

Thérèse voulut répondre, mais Hélène l'interrompit, ouvrit la porte, et dit : « Je suis heureuse d'avoir pu m'associer à la bonne œuvre dont vous étiez venue me parler. »

Elle salua, et la femme de Maurice, comprenant que toute parole était inutile dans un pareil moment, s'éloigna, précédée par un domestique que la comtesse avait appelé.

ADOLPHE BELOT.

(La suite au prochain numéro.)

le chasseur « chassé » descendit, non sans difficulté, de la position périlleuse où il avait passé la nuit, et abandonna la place, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

— On écrit de Tlemcen, le 2 octobre, au *Droit* :

« Ce matin, à six heures, a eu lieu l'exécution du nommé Si-Ben-Ali-Ould-Si-Habib-Ben-Mansour, condamné à la peine de mort le 17 juillet dernier, par la cour d'assises d'Oran, pour triple assassinat.

Si-Ben-Ali était le descendant d'une famille de marabouts très-vénérés dans la province; ses aïeux ont fait plusieurs miracles; il existe une légende qui lui donne le prophète comme ancêtre, un de ses aïeux serait venu en Algérie à cheval sur un animal fabuleux.

« Aussi, à titre de prophète, ne comprenait-il pas qu'on pût lui refuser les femmes qu'il désirait pour grossir son harem.

« Le 26 février dernier, Si-Ben-Ali, rencontrant près d'Ain-el-Hout une mère et ses deux filles, demanda à la mère de lui céder sa fille aînée; sur le refus de la mère, il n'hésita pas à les tuer toutes les trois.

« A trois heures, ce matin, le condamné a été informé que l'heure de l'exécution allait sonner.

« Le taleb (prêtre indigène) s'étant avancé près de Si-Ben-Ali, et l'ayant exhorté à faire sa profession de foi, celui-ci se contenta de répéter toujours la même chose :

« Je veux la justice, je suis innocent, je n'ai pas à être condamné.

« Devant cette insistance à refuser son secours, le taleb fut obligé de se retirer.

« Son attitude a été la même devant ses parents, tous accourus à l'exception de son père. Ali s'est contenté de protester en criant : Je suis innocent !

« Ali paraissait inquiet sur son sort pour cette raison qu'on allait lui couper le cou avec un couteau. Les Arabes croient que l'ange de Mahomet doit les saisir aux cheveux pour les porter au paradis, et si la tête ne tient pas au corps... le paradis est perdu.

« On procéda à la toilette; les aides lui lièrent les jambes à l'aide d'une corde un peu lâche, puis les bras et les poignets, et après avoir coupé la chemise, la rabattirent fortement.

« Sur le passage du cortège la foule était nombreuse.

« Un instant après, justice était faite.

« Les parents s'approchèrent de l'instrument du supplice, prirent le corps et la tête, les mirent dans un cercueil, placèrent le tout sur un mulet, et partirent pour Ain-el-Hout.

« A ce moment, une centaine de femmes indigènes se mirent à pousser des hurlements et des cris en suivant le cercueil jusqu'à sa destination.

« Le soir, plus de trois cents indigènes sont allés à Ain-el-Hout, assister aux obsèques du fils de leur marabout.

« Quand le cercueil a été porté devant le père, ce dernier, sans vouloir regarder le corps, se contenta de dire : Il y a quelque temps, les femmes étaient là, mortes; aujourd'hui, c'est mon fils. Dieu l'a voulu ! »

— Le correspondant d'une feuille belge qui a passé ses jours de villégiature en Hollande, fait la curieuse description qui suit des kermesses, telles que les célèbres encore nos voisins du Nord.

« On dit que les abus ont la vie dure, mais les plaisirs, les réjouissances entrés dans les usages locaux, jouissent d'une longévité encore plus remarquable. Les kermesses ont été souvent abolies à cause de l'extrême licence qui y régnait. Charles-Quint en réduisit, par un édit, la durée à un jour, et Joseph II voulut fixer la célébration générale de toutes les fêtes communales à la même époque, qui était le deuxième dimanche après Pâques. Ces édits ne purent prévaloir contre la coutume et restèrent lettres mortes.

« Souvent une grande et noble pensée émerge de ces fêtes tumultueuses et populaires. La Hollande n'a pas oublié que c'est d'un festin de kermesse que naquit sa liberté, lorsque le mot *gueux* y fut jeté, comme une insulte, à la tête des patriotes !

« La kermesse hollandaise diffère beaucoup de la ducasse wallonne. Elle a conservé le caractère de l'ancienne kermesse flamande. Téniers et Van Ostade retrouveraient là leurs modèles. Ils n'ont pas changé. C'est encore ce même mode de musiciens, de charlatans, de cabarettiers, de paysans en compagnie de leurs ménagères, légitimes et autres, chantant, raclant, criant, brillant, se disputant, se cognant, et toute cette foule danse, boit, mange, joue et s'embrasse, dans un pêle-mêle vertigineux.

« C'est toujours et partout le merveilleux entrain de la gaieté populaire, si franche et si débraillée. Et comme la foire ou un grand marché coïncide souvent avec la kermesse, les boutiques de bimbeloterie et de bonbons s'élèvent sur les places et reçoivent la visite de nombreux acheteurs. Les cafés sont pleins; les cirques et les spectacles forains regorgent de monde. Les bateleurs et les saltimbanques attirent la foule par leurs lazzi.

« C'est un mélange confus de langues et de patois, de cris et d'éclats de rire, d'airs de musique, de grosse caisse, d'orgues de Barbarie, de danse d'ours, de bruits impossibles qui se croisent et se heurtent de toute part, comme se croisent, se rencontrent et se coudoient les riches et les pauvres, car tout le monde, sans exception, prend part à la fête.

« L'air est imprégné d'odeurs de friture. Ce que l'on consomme de pommes de terre, de beignets, de crêpes, de gaufres, de pain d'épice, de poisson sec, d'anguilles fumées est incalculable, et tout cela est arrosé de thé et de punch.

« Les femmes seules, filles ou veuves, qui ne veulent pas se passer de tous ces plaisirs, louent un cavalier à la journée pour se faire accompagner, et elles le payent selon la position qu'il occupe : un monsieur leur coûte 5 florins, un écrivain 3 florins, un ouvrier 2 florins.

« La kermesse finie, chacun rentre chez soi, et c'est fini jusqu'à l'année prochaine.

« Un autre usage assez singulier existe à certaines foires hollandaises. C'est le marché aux servantes, il se pratique tout à fait comme dans *Martha*.

« Au jour fixé, le fermier va au marché où les filles, jeunes et vieilles, sont étalées à la file. Il passe et repasse, examine le minois qui lui plaît le plus, évalue en idée la force ou l'adresse de la marchandise, entre en pourparlers, discute les conditions et l'accord fait pour un an, les arrhes reçues, le maître s'en va au cabaret danser et boire de l'eau-de-vie avec du sucre ou du genièvre et de la mélasse, selon sa fortune, avec sa nouvelle servante qui, parfois, joue ainsi pendant quelques heures le rôle de maîtresse. Arrivé au logis, chacun reprend sa place respective.

« J'avais remarqué sur beaucoup de magasins cette enseigne : « Galanteries, » et je n'avais pas osé aller voir quelle était la marchandise ainsi nommée, quand j'appris que l'on débitait, dans ces maisons, tous les objets de fantaisie que l'on peut galamment offrir aux dames. »

— Les *Réminiscences d'un vieil habitué* que publie la *Revue britannique* sont remplies de traits intéressants; en voici un qui concerne la célèbre actrice Augustine Brohan :

Un jour qu'elle était assise au foyer, occupée à se reconforter par une tasse de bouillon, un cercle d'admirateurs se pressait comme à l'ordinaire autour d'elle. Parmi eux était Charles Desnoyers, le spirituel régisseur de la scène.

— Augustine, lui dit-il, vous avez toujours réponse à tout; mais je prétends vous embarrasser. Je vais vous dire une phrase dans laquelle j'introduirai un nom de ville. Il faudra que vous me répondiez par un seul mot, qui non-seulement aura trait à ce que j'aurai dit, mais qui sera aussi un nom de ville, français ou autre, peu importe. Je vous parie une discrétion; ça va-t-il ?

— Ça va, dit l'actrice.

— Bien, répondit le régisseur; commençons. Il paraît que tu aimes le « bouillon ? »

« — Elbeuf » (et le bœuf), répondit Augustine sans broncher.

— Bravo ! crièrent tous les assistants.

Desnoyers parut désarçonné du coup; mais, se remettant bien vite, il continua sur un ton pathétique :

— Si tu me joues de ces « tours »-là, j'en mourrai !

Augustine se leva, le regarda bien en face, et lui lança cette apostrophe foudroyante :

« — Périgueux (péris gueux) ! »

— Les plaisanteries du *Figaro* sur les allumettes chimiques débitées par la régie ne tarissent pas :

Un condamné à mort attend dans les prisons l'exécution de son arrêt, il a demandé à subir sa peine dans un bûcher d'allumettes chimiques, l'autorité décidée à en finir intervient et lui fait cette proposition :

— Vous nous ennuyez. Vous le faites exprès pour laisser croire que les allumettes de la régie ne valent rien. Eh bien, nous allons faire mieux. Vous aurez votre grâce, votre grâce pleine et entière.

— Ma grâce ! s'écria le patient avec joie.

— Oui, à une condition, poursuivit l'autorité.

— Laquelle ?

— C'est que vous parviendrez à faire flamber une allumette, une seule ! Vos fers tomberont, vous serez libre aussitôt que la lumière aura jailli par le froitement.

— J'entends ! répondit amèrement le condamné découragé. Autant dire que ma peine est commuée en celle des travaux à perpétuité !

— Une indiscretion nous permet de mettre sous les yeux de nos lecteurs un couplet qui sera chanté au mois de janvier, dans l'une des principales revues de l'hiver.

Partez, fuyez hironnelles,
Partez aussi feuilles des bois !
Charmes éphémères des belles,
Partez ! Partez ! jours, partez, mois !
Partez, Empire ou République,
Rêves d'amour et de combats !
Partez, serments, fol politique !
(Avec énergie).

Nous seules, nous ne partons pas !

Ceci est un chœur d'Allumettes, bien entendu.

Théâtre d'Etampes.

Dimanche 24 Octobre 1875.

JULIE, drame en trois actes de M. OCTAVE FEUILLET, de l'Académie-Française.

Les deux ménages, comédie en trois actes de MM. PICARD, WAFFLARD et FULGENCE.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

AVIS.

Le **Marché à la Crie** commencera *Vendredi 29 courant*, et aura lieu tous les Mardis et Vendredis sur la petite place du Marché-Notre-Dame, et le Jeudi sur la place du Marché-Saint-Gilles.

M^e JACOB, notaire à Angerville, demande de suite un **Second Clerc**. — Se présenter.

M^e FRAIGNAUD, notaire à Franconville près Paris, demande de suite un **Principal Clerc** capable. — Se présenter.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCE.

Du 19 Octobre. — Diox Jules-Paul, rue Saint-Jacques, 123.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o VERDIER Jean-Pierre, négociant, rue de l'Hospice, 2 ; et D^{lle} DALLIER Eugénie Henriette, sans profession, rue Saint-Jacques, 111.

2^o CHARPENTIER Augustin-Victor, 29 ans, facteur des postes, à Etampes, rue Eveyard, 12 ; et D^{lle} HUR-

TEAU Emilie-Marie, 21 ans, rue de la Tannerie, 40, et antérieurement à Fontaine-la-Rivière.

3^o LAVIGNE Alfred, 27 ans, marchand de meubles, rue du Perray, 33 ; et D^{lle} JACQUEAU Blanche-Marguerite, 20 ans, sans profession, place Saint-Gilles, 20, et de droit à Maisse.

DÉCÈS.

Du 16 Octobre. — BONVOISIN Eugène-Ambroise, 17 ans, étudiant, place Notre-Dame, 29. — 18. Du bois Jules-Victor, 45 ans, monteur en bronze, rue du Perray, 32. — 21. HERBERT Hermine-Félicité, 24 ans, place Notre-Dame, 4. — 21. VEZARD Louis-Gabriel, 68 ans, porte-faix, rue Basse-des-Groisonneries. — 21. LAUNAY Marie-Joséphine, 76 ans, femme Roulleau, carrefour aux Chats.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALLIEN.

VALEURS TURQUES

Action en responsabilité à intention aux émetteurs sans exception des différents emprunts ottomans.

En présence de la spoliation inouïe dont ils sont frappés, tous les porteurs de titres ottomans ont intérêt à se faire connaître à l'Administration de la *Gazette de Paris*, qui prend l'initiative d'une instance devant la justice française.

Ecrire franco au Directeur de la *Gazette de Paris*, en faisant connaître le nombre et la nature des titres qu'on possède, 5, rue Feydeau, Paris. 3-2

Bibliographie.

Sous ce titre général : **Les Soirées amusantes**, M. Emile Richebourg, un de nos romanciers populaires, publie une collection de douze volumes in-32, édités avec soin par MM. E. Plon et C^{ie}, à Paris.

Les Soirées amusantes se divisent en quatre séries de chacune trois volumes, ayant pour titres : *Contes d'hiver*, *Contes du printemps*, *Contes d'été*, *Contes d'automne*.

Cette intéressante publication, qui s'adresse particulièrement à la famille, est appelée à un grand succès et sera recherchée par toutes les mères désireuses de mettre entre les mains de leurs enfants des livres de choix, pouvant servir à leur éducation et les instruire tout en les amusant.

M. Emile Richebourg prend ses charmants récits dans la vie de famille; les sujets sont variés, et de chaque histoire se dégage nettement l'exemple du bien et comme un parfum d'honnêteté.

Les *Contes d'été*, septième, huitième et neuvième volumes de la collection, viennent d'être mis en vente. Ils auront certainement le succès des *Contes d'hiver* et des *Contes du printemps*, qui sont à leur quatrième édition.

Les douze volumes peuvent s'acheter séparément ou par série de trois volumes. Le bon marché étant aussi une condition du succès, le prix de chaque volume a été fixé à 75 centimes.

Les Soirées amusantes ont été adoptées par M. le ministre de l'instruction publique pour les bibliothèques scolaires et par M. le ministre de l'intérieur pour les bibliothèques de nos établissements pénitenciers.

Ils ont également valu à M. Emile Richebourg une médaille d'honneur qui lui a été décernée par la Société d'encouragement au bien.

LES FILLES DU MAUDIT

Grand roman contemporain, d'un puissant intérêt et révélant les dessous de la vie parisienne.

En vente chez tous les libraires, 10 c. la livraison, paraissant deux fois par semaine. — Une série 50 c., tous les vingt jours. — L'ouvrage complet en 10 livraisons. 3-2

— L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, *l'Opinion* s'est décidée, tant que siégera la chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de *l'Opinion*, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le **Siège de Paris**, un beau volume in-8.

EN VENTE : *L'Almanach du Voleur*, pour 1876. Exceptionnellement favorisé par les événements de l'année courante, *l'Almanach du Voleur* se présente au public sous la double recommandation d'un texte plein d'intérêt et d'une illustration sans rivale. 16 pages entières sont consacrées à la description et à la reproduction des splendeurs du *Nouvel Opéra* : l'escalier monumental, le grand foyer et ses peintures, la salle, le foyer de la danse, etc. Les biographies et les portraits des morts célèbres et des vivants mis en vue par les circonstances : Guizot, Corot, Barye, Dumas fils, Alphonse XII, l'Impératrice d'Autriche occupent une place importante. La catastrophe du ballon le *Zénith*, le terrible spectacle des inondations, un choix de tableaux du dernier Salon complètent la partie sérieuse de *l'Almanach du Voleur*, qu'égayent seize dessins comiques de Cham, le plus spirituel et le plus amusant de nos caricaturistes. La brochure contient 48 pages, petit in-4^o, ornées de plus de 50 gravures. Prix : 50 centimes. Envoi franco sur demande adressée au directeur du *Voleur*, 30, rue des Saints-Pères.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-44

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-44

PARIS. — PALAIS-ROYAL.

Galerie Montpensier, 41,

Rue Montpensier, 26.

RESTAURANT TRAPPE

ANCIENNE MAISON DES PLUS RECOMMANDABLES

Déjeuners 1 fr. 75.

Dîners, 2 fr. 25 et 2 fr. 75.

ANNONCES.

Etude de M^e LAMBERT, avoué à Rambouillet (Seine-et-Oise.)

VENTE SUR LICITATION EN LA MAISON D'ÉCOLE DE ST-SULPICE-DE-FAVIÈRES, Et par le ministère de M^e PERCHERON, Notaire à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

DE MAISONS

Avec COUR, JARDIN ET DÉPENDANCES A Saint-Sulpice-de-Favières,

ET DE TERRES LABOURABLES BOIS ET VIGNES

Communes de Breux et de Saint-Sulpice-de-Favières, Canton nord de Bourdan, arrondissement de Rambouillet, Et de la commune de Marichamps, Canton et arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 14 Novembre mil huit cent soixante-quinze, une heure de relevée.

M^e Arthur-Louis-Valentin Lambert, avoué près le tribunal civil de Rambouillet, demeurant en ladite ville, fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire et enregistrée d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par ledit tribunal, le vingt août mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié,

Et qu'aux requête, poursuite et diligences : 1^o Du sieur Eugène-Henri Chausson, fils, majeur, cordonnier, demeurant à Saint-Sulpice-de-Favières (Seine-et-Oise) ;

2^o De la dame Prudence Chausson, épouse assistée et autorisée du sieur François-Simon Dubuisson, menuisier, avec lequel elle demeure au même lieu, et son mari pour la validité,

« Tous deux frère et sœur germains, habiles à se « dire et porter héritiers chacun pour un tiers de la « dame Marie-Louise-Julie Gallot, décédée épouse du « sieur Antoine-Albert Chausson, leur mère, et aussi « chacun pour un tiers dudit sieur Antoine-Albert « Chausson, leur père ; »

3^o De la dame Azurine Elisa Chausson, épouse assistée et autorisée du sieur Arthur-Ulysse Dupuis, marchand de vin, avec lequel elle demeure à Saint-Sulpice-de-Favières, et de son mari pour la validité ;

4^o Du sieur Alphonse-Alexandre Chausson, cuisinier, demeurant à Paris, rue Godot-de-Mauroy, numéro 28,

« Tous deux (avec le mineur Chausson, ci-après « nommé) frères et sœur germains, habiles à se dire et « porter héritiers conjointement pour le dernier tiers, « ou chacun pour un neuvième dudit sieur Antoine- « Albert Chausson, leur aïeul paternel, et ce, par re- « présentation de Achille-Alexandre Chausson, fils, « leur père, duquel ils étaient héritiers chacun pour un « tiers ; »

Poursuivants, Ayant pour avoué pour eux constitué, ledit M^e Lambert ;

En présence, ou après appel : De la dame Sophie-Claudine Jordan, sieur Achille-Alexandre Chausson, 22 vers demeurant à Saint-Sulpice-de-Favières ;

« Tant en son nom personnel comme « mine en biens avec son dit défunt « donataire de ce dernier, qu'au nom et « naturelle et légale de Eugène-Louis Chausson, fils, mineur, issu de son mariage avec « mari ;

« Ledit mineur héritier pour un neuvième « bénéficiaire d'inventaire seulement (ou « avec ses frère et sœur « tiers, dudit sieur A

« paternel de cujus, et ce, par représentation dudit
« sieur Achille-Alexandre Chausson, fils, son père,
« dont il est également héritier bénéficiaire aussi pour
« un tiers; »

Colicitante des dites qualités;
Ayant pour avoué constitué pour elle, près le lit tri-
bunal, M^e Michel-Jean-Baptiste Masson, demeurant à
Rambouillet;

Et encore en présence, ou eux dûment appelés :
1^o Du sieur Honoré-Victor Marchand, charbon, de-
meurant à Saint-Sulpice-de-Favières,

« En sa qualité de tuteur ad hoc dudit mineur Eu-
« gène-Louis Chausson, et ce, à cause de l'opposition
« d'intérêts entre ledit mineur et sa mère et tutrice na-
« turelle et légale, sus-nommée; »

2^o Du sieur Etienne Jourdan, cocher, demeurant à
Paris-Passy, rue Chaligny, numéro 12,

« En sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur
« Chausson, sus-nommé et qualifié, et ce, à cause de
« l'opposition d'intérêts entre ledit mineur et ledit sieur
« Eugène-Henri Chausson, son subrogé-tuteur; »

3^o Du sieur Etienne Thomas, propriétaire, demeu-
rant à Bougival (Seine-et-Oise),

« Se prétendant créancier du sieur Achille-Alexan-
« dre Chausson, fils, et, en cette qualité, opposant à
« partage; »

Et qu'en exécution dudit jugement,

Il sera, le **Dimanche quatorze Novembre** mil huit
cent soixante-quinze, à une heure de relevée, en la
maison d'école de la commune de Saint-Sulpice-de-
Favières (Seine-et-Oise), et par le ministère de M^e Per-
cheron, notaire à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), commis
à cet effet par ledit jugement, procédé à la vente et
adjudication publique, sur licitation, entre majeurs et
mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, étran-
gers admis, à l'extinction des feux et après l'accom-
plissement de toutes les formalités prescrites par la loi,
des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Telle qu'elle a été insérée au cahier des charges
dressé par ledit M^e Percheron, notaire, le vingt-
deux septembre dernier, enregistré.

DIX-NEUVIÈME LOT.

Soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares de
bois, au terroir de Mauchamps, canton et arrondisse-
ment d'Etampes (autrefois terroir de Boissy-sous Saint-
Yon), lieu dit les Bruyères ou la Pierre Grise; tenant
d'un côté Chevallier, d'autre côté
d'un bout le chemin de Mauchamps au bois de Charville, et
d'autre bout les Justices de Boissy.

Mise à prix. 250 fr.

VINGT-QUATRIÈME LOT.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, audit
terroir de Mauchamps, lieu dit les Bruyères; tenant
d'un côté Guénot, d'autre côté madame Chevallier,
d'un bout le chemin des Justices de Boissy, et d'autre
bout madame Déchaussée.

Mise à prix. 40 fr.

Outre les clauses et conditions insérées au cahier
des charges, les enchères seront ouvertes sur les
sommés ci-dessus fixées comme mises à prix par le
jugement du vingt août dernier, qui a ordonné la
vente.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, poursuivant la
vente. A Rambouillet, le seize octobre mil huit cent
soixante-quinze.

Signé, **LAMBERT.**

Enregistré à Rambouillet, le dix-neuf octobre mil
huit cent soixante-quinze. Reçu un franc quatre-vingt-
huit centimes, décimes compris.

Le Receveur des Domaines par intérim,

Signé, **A. RIOUX.**

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LAMBERT, avoué poursuivant la vente,
demeurant à Rambouillet, rue de Paris, numéro 6;

2^o A M^e MASSON, avoué colicitant, demeurant à
Rambouillet, rue de Paris, numéro 2;

3^o A M^e PERCHERON, notaire à Saint-Chéron
(Seine-et-Oise), dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par M^e Pasquet, notaire à Chalo-
Saint-Mard, le douze octobre mil huit cent soixante-
quinze, enregistré,

M. et Madame CHRETIEN ont vendu à M. et à Ma-
dam PERROT, d'Etrecy, le Fonds de commerce de
Marchand Boucher et Charcutier qu'ils exploient à
Boissy-le-sec, canton d'Etampes.

L'entrée en jouissance est fixée au vingt-deux octo-
bre mil huit cent soixante-quinze.

Les oppositions seront reçues à Chalo-Saint-Mard,
en l'étude de M^e Pasquet, notaire.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par M^e Hautefeuille, notaire à
Etampes, le quinze octobre courant,

M. et Madame MASURE-BOUDON, demeurant à
Etampes, rue Saint-Jacques, ont vendu à M. Alphonse-
Théophile ROTTIER, garçon-boucher, demeurant à
Montmarie, numéro 89, un Fonds de com-
mand Boucher exploité à Etampes, rue
numéro 49, dépendant de la succession

amicale a été faite en la maison où s'ex-
erce.

Forme aux exemplaires distribués
par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 23 Octobre 1875.

Etudes de M^e BOUVARD et CHENU,
Avoués à Etampes
(Seine-et-Oise)

ADJUDICATION AU TRIBUNAL D'ETAMPES

Le Mardi 9 Novembre 1875, à midi,

DE : 1^o UNE

MAISON BOURGEOISE

Avec

JARDIN ET DÉPENDANCES,

Sise à Etampes, rue Saint Jacques, n^o 81;

Location. 4,200 fr.

Mise à prix. 15,000 fr.

2^o UNE

MOULIN A EAU

Sis à Etampes, rue du Perray, n^o 9,

Appelé le **Moulin de Coquerive**;

Bâtiments d'habitation et d'exploitation,
Grand Jardin longeant la rivière.

Location. 3,000 fr.

Mise à prix. 20,000 fr.

3^o UNE

MOULIN A EAU

Sis à Etampes,

lieu dit la Fosse-de-Gombier,

Location. 600 fr.

Mise à prix. 1,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e BOUVARD, CHENU et PAULIN-LAURENS,
avoués;

A M^e HAUTEFEUILLE, notaire;

Au Greffe du Tribunal. 2-4

Etude de M^e LECLER, avoué à Corbeil
(Seine-et-Oise).

VENTE

AU TRIBUNAL DE CORBEIL

Le Mercredi 10 Novembre 1875, à midi,

D'UNE

MAISON

COMPRENANT

Deux Boutiques sur la rue, élevée sur caves de deux
étages. — Cour derrière,

Sise à Essonnes, près Corbeil, rue de Paris,
n^o 33 et 35.

Mise à prix. 12,000 fr.

S'adresser, à Corbeil :

A M^e LECLER, avoué poursuivant, rue de la Pé-
cherie, n^o 10;

A M^e DELAUNAY, avoué colicitant, rue des Gran-
des Bordes, n^o 10;

A M^e CROS, notaire, rue des Petites-Bordes, n^o 7.
2-4

Etude de M^e PIROLLE, notaire à Brunoy.

VENTE

Le Dimanche 14 Novembre 1875, à 2 heures,

DU

MOULIN DE MÉZIÈRES

Sis commune de Yerres

(Seine-et-Oise),

Sur la mise à prix de. . . 35,000 fr.

Etude de M^e DECOLANGE, notaire à Sermaries.

A LOUER

A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1876,

LA FERME

DITE

DE L'HOPITAL

Située commune d'Abbéville, canton de Méréville,
(Seine-et-Oise),

Actuellement exploitée par M. BOUCHER.

Consistant en Bâtiments d'habitation et d'exploita-
tion, et la quantité de 55 hectares de terres labou-
rables, prés, aunaies et courtils, d'un seul tenant.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. BOU-
CHER, fermier actuel;

Et pour avoir des renseignements et traiter :

Soit à M^e DECOLANGE, notaire à Sermaries;

Soit à M. Christophe BRECHEMIER, ancien mar-
chand boucher, propriétaire, Mail-Sud, à Pithi-
viers. 2-4

Etude de M^e LECLER, avoué à Corbeil
(Seine-et-Oise).

VENTE

AU TRIBUNAL DE CORBEIL

Le Jeudi 28 Octobre 1875, à midi,

D'UNE

MAISON

Avec

GRANDS HANGARS, COUR ET DÉPENDANCES,

Sise à Corbeil, quai de la Pêcherie, n^o 23,

Propre à l'exercice de tout commerce
ou industrie.

Mise à prix. 23,150 fr.

S'adresser, à Corbeil :

A M^e LECLER, avoué poursuivant, rue de la Pé-
cherie, n^o 10;

A M^e DELAUNAY, avoué, rue des Grandes - Bor-
des, n^o 10;

A M^e JOUBERT, avoué, rue des Grandes Bordes,
n^o 30;

A M^e BIAIS, notaire, rue du Quatorze Juillet,
n^o 3.

Etude de M^e SERGENT, notaire à Milly.

A VENDRE

à l'amiable,

LA

FERME DE ROINVILLIERS

Canton de Méréville (Seine-et-Oise),

Comprenant Bâtiments en bon état

ET 173 HECTARES DE

TERRE LABOURABLE

Revenu net d'impôts : 7,250 fr.

S'adresser à M^e SERGENT, notaire à Milly. 7



Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés
de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres
contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'en-
voi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

H. et J. DECONINCK, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 13 variétés de **Blés de semence** anglais et français; agents de **FREDERIC F. HALLET** (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. — Même maison : **Nitrate de soude** (importation directe) et tous autres en-
grais chimiques sur dosage garanti. 5-5

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois,
pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleury, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splen-
dides illustrations en chromo, véritable monu-
ment élevé à la gloire du Saint-Siège et
de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme
Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés
de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mut-
lier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier.
Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave
Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame,
4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de
Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le
plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile
et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-
Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et
colorées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol.
cartonnés. 390 fr.
Ouvrages de MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ANTOY, LEMERRE, ETC.
POUGET. Des Droits et des obligations
des divers négociants et commissionnai-
res, 4 vol. in-8^o. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie
générale, analytique, industrielle et agri-
cole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée
de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et
d'instruction, bibliothèque de l'enseignement
pratique. Ouvrage indispensable aux institu-
teurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle
et définitive, publiée par Michel Lévy frères.
24 vol. in-8^o. 480 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées,
9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes,
grande édition, avec illustrations de Bida,
10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume
in-folio avec introduction historique par Jules
Jannin, les titres et les armes en chromo, et
tous les portraits, biographies et autographies
de chacun des membres de cette famille.
40 planches, riche album de salon. 420 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musi-
cales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras,
Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un mor-
ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur
les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doctées par Moscheles,
Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature,
les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
16 Octobre 1875.	fr. c.	22 Octobre 1875.	fr. c.	16 Octobre 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	20 68	Blé froment	49 34	Blé élite	20 25
Froment, 2 ^e q.	49 46	Blé-boulangier	46 67	Blé marchand	49 25
Méteil, 1 ^{re} q.	47 25	Méteil	45 00	Blé champart	18 25
Méteil, 2 ^e q.	45 28	Seigle	42 34	Méteil mitoyen	46 75
Seigle	42 34	Orge	41 34	Méteil	44 75
Escourgeon	43 14	Escourgeon	40 00	Seigle	42 00
Orge	42 48	Avoine	9 00	Orge	41 25
Avoine	40 42			Avoine	9 45

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 16 au 22 Octobre 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 16	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
Rente 5 0/0	104 70	104 75	104 95	104 75	104 85	105 05
— 4 1/2 0/0	95 05	95 40	95 50	95 20	95 10	95 30
— 3 0/0	65 40	65 50	65 60	65 35	65 60	65 80

Lu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 23 Octobre 1875.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.